

Une réforme du baccalauréat pour réformer le lycée ?

Le baccalauréat dans sa forme actuelle ne correspondait plus du tout à ses objectifs historiques. Il était donc nécessaire de le réformer.

A la façon du ministre de l'Education nationale ?

La réforme du bac doit avoir, pour le Ministre, la vertu de transformer le lycée pour qu'il devienne réellement « un tremplin pour la réussite ».

Nous partageons cet objectif, **une réforme du lycée devant avoir pour effet de réduire les inégalités sociales** en conduisant les élèves vers l'enseignement supérieur ou en leur offrant une qualification permettant une insertion professionnelle.

Ce qui est annoncé permettra-t-il d'atteindre cet objectif ?

Nous en doutons car les annonces effectuées manquent de ligne claire pour le bac et le lycée :

- ▶ Quid de la voie professionnelle dont on nous dit qu'elle sera traitée plus tard ?
- ▶ La modularité annoncée avec insistance ces derniers mois est oubliée.
- ▶ Les combinaisons de disciplines de spécialités bien choisies pourraient créer des classes « d'excellence » à terme.
- ▶ Le passage de trois à deux disciplines de spécialités de première à terminale risque de générer de la concurrence entre disciplines au détriment d'une aide à l'orientation objective pour les jeunes
- ▶ Les épreuves ponctuelles ont peu de rapport avec du contrôle continu et vont alourdir fortement la charge de travail des enseignants.
- ▶ Rien n'a été dit encore concernant l'accompagnement des personnels dans la mise en œuvre de la réforme : concertation ? formation ? accompagnement des équipes ? revalorisation ?
- ▶ Les dotations futures restent une énigme. Des craintes s'expriment déjà concernant l'Emploi, en particulier dans les disciplines scientifiques. **Des pertes d'heures seraient inacceptables pour notre organisation. Elle ne veut même pas y songer !**

Le Ministre va devoir préciser et rassurer !

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE
FEP**

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

Fep-CFDT

fep@fep.cfdt.fr

01 56 41 54 70